

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

→ POUR UN MAJEUR

Dépôt de la demande par l'intéressé en personne

POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE

Demande faite par son tuteur

Présence obligatoire du tuteur **ET** du majeur sous tutelle au dépôt de la demande

→ POUR UN MINEUR

1 POUR LES PLUS DE 13 ANS

Consentement obligatoire de l'enfant

Présence obligatoire du représentant légal **ET** de l'enfant au dépôt de la demande

2 POUR LES MOINS DE 13 ANS

Dépôt de la demande par son représentant légal

L'IMPRIMÉ DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM À COMPLÉTER ET À SIGNER EST À RETIRER EN MAIRIE OU À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE LA VILLE DE BIARRITZ

DEPÔT DU DOSSIER SANS RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS SONT À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER (SINON REFUS DU DOSSIER)



La demande peut être effectuée à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance

Le changement de prénom doit avoir un intérêt légitime

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Justificatif
d'identité
et de
résidence

ORIGINAL
+
PHOTOCOPIE

→ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

→ Une pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée

Pour un mineur,

- pièce d'identité en cours de validité de l'enfant
- **et** pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux.

Pour un majeur sous tutelle,

- pièce d'identité en cours de validité **du majeur**
- **et** pièce d'identité en cours de validité du tuteur
- copie de la décision judiciaire désignant le tuteur

→ un justificatif de domicile récent

Si vous habitez chez quelqu'un, cette personne doit vous fournir :

- **une attestation sur l'honneur** indiquant que vous résidez bien chez elle
- **et un justificatif de domicile récent à son nom**

Justificatif
de l'intérêt
légitime
de la
demande

L'intéressé devra remettre toute pièce justifiant de **l'intérêt légitime du changement de prénom**.

En fonction de votre situation, vous pouvez fournir :

→ **Enfance ou scolarité :**

Certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc...

→ **Vie professionnelle :**

Contrat de travail, attestation de collègue de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc...

→ **Vie administrative :**

Copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...

→ **Certificats médicaux** établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé

Pièces à fournir en fonction de la situation

Pour mettre à jour l'ensemble des actes de l'Etat Civil, suivant votre situation, fournir :

- **la copie intégrale de :**
 - l'acte de naissance de l'époux ou du partenaire de Pacs
 - l'acte de naissance de chacun des enfants
 - l'acte de mariage

- **le livret de famille**

Procédure de décision

- ➔ La décision sera communiquée au demandeur dans un délai raisonnable, le cas échéant à l'issue d'une audition ultérieure

- ➔ si l'officier de l'Etat Civil prend **une décision d'autorisation** de changement de prénom, le demandeur reçoit une copie de la décision

- ➔ si l'officier de l'Etat Civil estime que **la demande ne revêt pas un intérêt légitime**, il saisit le procureur de la République pour décision et en informe le demandeur

- ➔ **Si le Procureur de la République s'oppose au changement de prénom**, le demandeur ou son représentant légal peut saisir le juge aux affaires familiales